

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2601

25 septembre 2014

### SOMMAIRE

<b>AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>124802</b>	<b>L.E.E.T. Trading</b> .....	<b>124806</b>
<b>Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi</b> .....	<b>124803</b>	<b>Le Fond et la Forme S.à r.l.</b> .....	<b>124809</b>
<b>Accor Newday German Holdco S.à r.l.</b> ..	<b>124803</b>	<b>Lexinvest S.à r.l.</b> .....	<b>124813</b>
<b>BNP Paribas A Fund</b> .....	<b>124807</b>	<b>LFP I SICAV - SIF S.A.</b> .....	<b>124806</b>
<b>CA Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>124811</b>	<b>Links Bidco S.à r.l.</b> .....	<b>124813</b>
<b>Centre Hospitalier Emile Mayrisch</b> .....	<b>124811</b>	<b>Lobito S.A.</b> .....	<b>124808</b>
<b>Compagnie Financière Céleste S.A.</b> .....	<b>124809</b>	<b>Lobster Holding S.à r.l.</b> .....	<b>124803</b>
<b>Delimmobil</b> .....	<b>124810</b>	<b>Lombard Odier (Europe) S.A.</b> .....	<b>124806</b>
<b>Delta Pneus S.A.</b> .....	<b>124804</b>	<b>Lusolux Travaux S.à r.l.</b> .....	<b>124807</b>
<b>Delux Einrichtungen S.A.</b> .....	<b>124804</b>	<b>LuxCo 66 S.à r.l.</b> .....	<b>124808</b>
<b>DS Turkey 9 S. à r.l.</b> .....	<b>124805</b>	<b>Luxembourg Designs S.A.</b> .....	<b>124810</b>
<b>Dunwitch Corporate</b> .....	<b>124804</b>	<b>Lux Gare</b> .....	<b>124810</b>
<b>Eden Debtco S.à r.l.</b> .....	<b>124804</b>	<b>LYB Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>124808</b>
<b>Egon Finance S.A.</b> .....	<b>124803</b>	<b>Mapua Investment Holding Company S.à r.l.</b> .....	<b>124807</b>
<b>Electrolux Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>124805</b>	<b>Martel S.A.</b> .....	<b>124809</b>
<b>Emmetre S.A.</b> .....	<b>124805</b>	<b>McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124827</b>
<b>Endurance HC Alpha S.à r.l.</b> .....	<b>124805</b>	<b>Microcap 08/09 - FTL S.C.A., SICAR</b> .....	<b>124809</b>
<b>EPISO 3 Cube S.à r.l.</b> .....	<b>124805</b>	<b>Millicom International Cellular S.A.</b> .....	<b>124810</b>
<b>Ideal Finance</b> .....	<b>124846</b>	<b>Mobi Alternative Investment Fund</b> .....	<b>124808</b>
<b>Jaipur Financial Markets S.à r.l.</b> .....	<b>124835</b>	<b>Mondi International</b> .....	<b>124813</b>
<b>Jenner Renewables S.à r.l.</b> .....	<b>124848</b>	<b>Montalcino S.à r.l.</b> .....	<b>124811</b>
<b>Kansas Luxco Sàrl</b> .....	<b>124823</b>	<b>Rafferty 3 S.à r.l.</b> .....	<b>124812</b>
<b>Keke Management S.à r.l.</b> .....	<b>124802</b>	<b>REPE No 1 - Greenwich S.à r.l.</b> .....	<b>124812</b>
<b>Kelley Organization S.A.</b> .....	<b>124802</b>	<b>Robiale S.A.</b> .....	<b>124812</b>
<b>Kiez Immo II S.à r.l.</b> .....	<b>124846</b>	<b>Russian Asset MBS S.A.</b> .....	<b>124812</b>
<b>Kingswood S.à r.l.</b> .....	<b>124802</b>	<b>Solar Screen Holding S.A.</b> .....	<b>124847</b>
<b>KL Industries S.à r.l.</b> .....	<b>124806</b>	<b>Vuelta Direct Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>124814</b>
<b>Larry Midco S.à r.l.</b> .....	<b>124802</b>	<b>White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>124831</b>
<b>LBPOL William II S.à r.l.</b> .....	<b>124813</b>		
<b>LBREP III Bogtodorska S.à r.l.</b> .....	<b>124806</b>		

**Larry Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.254.

Les comptes consolidés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105062/9.

(140125415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Keke Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 38, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 140.249.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105038/10.

(140125763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 123.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105040/10.

(140125037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Kelley Organization S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 173.779.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KELLEY ORGANIZATIONS S.A.

Référence de publication: 2014105044/10.

(140125179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 223.150.411,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 129.314.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé de la Société, Alliance Boots GmbH, se situe désormais au:  
Untermattweg 8, CH-3027 Bern, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dr. Wolfgang Zettel

*Gérant*

Référence de publication: 2014106317/15.

(140127719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les comptes consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105078/9.

(140124991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Accor Newday German Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.  
R.C.S. Luxembourg B 128.276.

Les statuts coordonnés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014106283/11.

(140127592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 124.153.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique tenue au siège social le 27 juin 2014*

L'actionnaire unique (l' «Actionnaire») a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014106282/13.

(140127861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Egon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 55.468.

*Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 17, 2014*

1. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2015.

Certified true

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 17 juillet 2014*

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié exact et sincère  
EGON FINANCE S.A.  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014109334/21.

(140130712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Eden Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109317/9.

(140131566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Delta Pneus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELTA PNEUS S.A.

Référence de publication: 2014109304/10.

(140130544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Delux Einrichtungen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 43.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109305/10.

(140131605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Dunwitch Corporate, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.989.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Dunwitch Corporate S.A., qui s'est tenue au siège social de la société le 14 mai 2014 que:

1. Sont révoqués Messieurs Michaël POMMIER et Maxence VINET de leurs postes d'administrateurs avec effet immédiat.

2. Sont nommés en tant qu'administrateurs, Monsieur Jean-François DESMARE, né le 05 mai 1966 à Uccle (Belgique), demeurant à Résidence la Belle Vue ppt 14 Quartier Ghoul, 40.000 Marrakech (Maroc), et Monsieur Sébastien SINTY, né le 19 mai 1973 à Ath (Belgique), demeurant à 26, rue d'Anseremmes, B-5500 Dréhance (Belgique), jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2016.

3. Est révoquée de son poste de commissaire aux comptes, la société CC AUDIT and CONSULT S.A. avec effet immédiat.

4. Est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société AFB International Consulting Sàrl, ayant son siège à 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

5. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

*Pour Dunwitch Coporate S.A.*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2014109308/25.

(140131694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.898.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109335/9.

(140130845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014109337/10.

(140131216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**DS Turkey 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109307/10.

(140131477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Emmetre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*Signatures*

Référence de publication: 2014109336/12.

(140130697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**EPISO 3 Cube S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Langham Hall Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014109343/13.

(140131607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Lombard Odier (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 169.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105080/9.

(140125165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**KL Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.  
R.C.S. Luxembourg B 142.841.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105052/10.

(140125426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**L.E.E.T. Trading, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105057/10.

(140125997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**LFP I SICAV - SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 151.371.

Le rapport annuel audité au 31 décembre 2013, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juillet 2014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014105096/12.

(140125463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 133.183.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Michael Tsoulies, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais fixée à:  
5<sup>ème</sup> étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105092/13.

(140125758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**BNP Paribas A Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.536.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 18 juillet 2014*

En date du 18 juillet 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Marc RAYNAUD, Marnix ARICKX, Anthony FINAN, Bruno PIFFETEAU et Madame Claire COLLET.

Elle a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PriceWaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS A FUND

Référence de publication: 2014108227/17.

(140130027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Lusolux Travaux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 167.005.

*Extrait d'acte du 23.07.2014*

Les résolutions suivantes ont été prises

Monsieur Jürgen THONNES - Maître-Peintre domicilié 35 Um Bierg D-9689 TARCHAMPS démissionne de son poste de gérant technique de la société LUSOLUX TRAVAUX SARL

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA - Maçon - demeurant à L1327 Luxembourg 2 Rue Charles VI est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Jürgen THONNES

Monsieur Jürgen THONNES précité cède ses 51 parts à Monsieur Celestino PEREIRA MONTEIRO - conducteur de travaux - demeurant 39 Rue du Knapp L-4475 SOLEUVRE.

Monsieur Celestino PEREIRA MONTEIRO cède 10 parts sociales à Monsieur Carlos Alberto DA COSTA précité.

pouvoir de signature conjointe des deux associés

BETTANGE-SUR-MESS, le 23/07/2014.

Jürgen THONNES / Celestino PEREIRA MONTEIRO.

Référence de publication: 2014108664/18.

(140129595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Mapua Investment Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.873.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 7 juillet 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note:

1. que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF et M. Douwe TERPSTRA, gérants de classe A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. que l'adresse de l'actionnaire unique, Fourelms Ltd, se situe désormais à Sotiri Tofini, 4, Agios Athanasios, 2<sup>nd</sup> floor, P.C. 4102, Limassol, Cyprus.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Mapua Investment Holding Company S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105121/19.

(140125083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.213.

Le bilan au et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105086/9.

(140125439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Lobito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.979.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014105098/10.

(140125042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**LYB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.415.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014105116/12.

(140125068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Mobi Alternative Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.725.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de MOBI ALTERNATIVE INVESTMENT FUND (la «Société») tenue le 27 juin 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. A pris acte de la démission de Monsieur Stefan Mächler (demeurant professionnellement en Suisse) de son mandat d'administrateur, avec effet au 27 juin 2014;

2. L'Assemblée a réélu Messieurs Claude Niedner (demeurant professionnellement au Luxembourg) et Bernd Janietz (demeurant au Luxembourg) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

3. L'Assemblée a élu Monsieur Robin van Berkel (demeurant Meisenrain 27, 8044 Gockhausen, Suisse) dans sa fonction d'Administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

4. KPMG Luxembourg S.à r.l. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de MOBI ALTERNATIVE INVESTMENT FUND*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014108698/23.

(140129656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Compagnie Financière Céleste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106481/9.

(140127248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Le Fond et la Forme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 3, place Benelux.

R.C.S. Luxembourg B 171.483.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014105071/10.

(140125223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Microcap 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.630.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2014*

BDO Audit S.A. est nommé comme réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes de l'exercice social 2014.  
Luxembourg, le 20 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

Référence de publication: 2014105129/13.

(140125640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Martel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 32.781.

Der Vizepräsident Herr Dernoeden erklärt, dass der Präsident, Herr Robert Wiget, aus gesundheitlichen Gründen sein Amt nicht mehr ausüben kann und sein Amt niederlegt.

Herr Dernoeden schlägt Frau Blanche Moutrier, wohnhaft 6, Place Winston Churchill; L-1340 Luxemburg als neues Verwaltungsratsmitglied vor.

Herr Erhorn schlägt Herrn Dernoeden als neuen Präsidenten vor. Herr Dernoeden schlägt Herrn Erhorn als Vize-Präsidenten vor.

Diese Vorschläge werden einstimmig angenommen.

Der Verwaltungsrat der Martel S.A. setzt sich demnach ab dem 07. März 2014 aus den folgenden vier Mitgliedern zusammen:

- Herr Roland Dernoeden, Präsident, wohnhaft in L-Hesperange
- Herr Christian Erhorn, Vizepräsident, wohnhaft in D-Saarbrücken-Bübingen
- Frau Blanche Moutrier, wohnhaft 6, Place Winston Churchill; L-1340 Luxemburg
- Herr Peter Steinle, wohnhaft in D-Neunkirchen

Das Mandat des Verwaltungsrates läuft bis zum Jahr 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105146/22.

(140125136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Delimmobil, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 25.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106516/9.

(140127225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Luxembourg Designs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre la Belle Etoile, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 52.103.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erik Baeten

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2014105111/11.

(140125023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Lux Gare, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 167.678.

**RECTIFICATIF**

*Dépôt complémentaire des comptes annuels 2013 déposés le 22 mai 2014 sous le numéro L140085054*

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014105107/13.

(140125676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 40.630.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 27 mai 2014 de la société Millicom International Cellular S.A. (la "Société") que M. Timothy Pennington, directeur financier, né le 24 novembre 1960 à Bolton (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 610 Chiswick High Road, Londres, W4 5RU, Royaume-Uni a été nommé pour une durée indéterminée en tant que délégué à la gestion journalière en remplacement de M. Marc Zagar.

Il résulte qu'en date du 27 mai 2014 la gestion journalière de la Société est déléguée aux personnes suivantes:

1. M. Hans-Holger Albrecht, Chief executive Officer;
2. M. Timothy Pennington, Directeur Financier.
3. M. Bruno Nieuwland, Directeur de la Fiscalité et des Projets Internationaux.
4. M. Lars Svenningsson, Secrétaire d'Entreprise

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Millicom International Cellular S.A.

Référence de publication: 2014106904/21.

(140127208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Montalcino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 134.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014105135/12.

(140125745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.462.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration en date du 17 juillet 2014*

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Madame Rita Goujon a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie B avec effet au 18 juillet 2014;

Madame Natalia Venturini, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été cooptée, avec effet au 18 juillet 2014, en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Rita Goujon, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107425/15.

(140128158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Centre Hospitalier Emile Mayrisch, Fondation.**

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg G 197.

*Fonctions et pouvoirs de signature des membres du Conseil d'Administration*

Il résulte des délibérations et décisions prises par le Conseil d'Administration du CHEM dans ses séances du 3 février et 10 mars 2014 que les personnes ci-après exercent les fonctions et disposent des pouvoirs de signature suivants:

Nom et prénom : Spautz Vera

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Présidente / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-4306 Esch-sur-Alzette / 31, rue Michel Rodange

Pouvoir de signature : signature individuelle

Nom et prénom : Seyler Patrick

Fonction: Représentant de la société ArcelorMittal

1<sup>er</sup> Vice-Président / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-1149 Luxembourg / 170, rue des Sept Arpents

Pouvoir de signature: signature individuelle (mandat spécial à conférer par le conseil d'administration)

Nom et prénom : Becker Alain

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

2<sup>ème</sup> Vice-Président / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3531 Dudelange / 61, rue du Nord

Pouvoir de signature: signature individuelle (mandat spécial à conférer par le conseil d'administration)

Référence de publication: 2014107435/25.

(140128763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**REPE No 1 - Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107898/10.

(140128214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Rafferty 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Rafferty 3 S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin / M.S. Caballero Elizondo

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014107884/13.

(140128435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Robiale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 139.979.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1865 du 29 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robiale S.A.

Signature

Référence de publication: 2014107881/15.

(140128610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Russian Asset MBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.377.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 21 juillet 2014*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014107882/16.

(140128666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Lexinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 115.542.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014105073/10.

(140125267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.566.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014105075/10.

(140125769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.142.010,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.517.

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de Monsieur Michael Tsoulies, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais fixée à:  
5<sup>ème</sup> étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105091/13.

(140125720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Mondi International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 58.464.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Franck Doineau, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange

- Yannick Poos, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014105134/21.

(140125365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Vuelta Direct Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.816.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Ares Vuelta Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 5563699, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801

duly represented by Stefanie Kreuzer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the “Securitisation Law”), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may issue securities (including, but not limited to, notes, bonds, warrants, certificates (including income participating preferred equity certificates)) of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of “Vuelta Direct Holdings S.à r.l.”

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company has a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand four hundred ninety-one (12,491) class A shares with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class B share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class C share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class D share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class E share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class F share

with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class G share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class H share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class I share with a par value of one euro (EUR 1) and one (1) class J share with a par value of one euro (EUR 1).

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Compartments

**Art. 12.** The sole manager or the board of managers of the Company may create, in accordance with the terms of the Securitisation Law, one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the sole manager or the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the sole manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

The assets of a Compartment may only be assigned in accordance with the terms and conditions of the securities issued by the Company to finance the acquisition of such assets.

### D. Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

**Art. 14.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such conflict prior to the start of the meeting and subject to the requirements of Luxembourg law.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one Manager A jointly with one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one Manager A jointly with one Manager B or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 18.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 19.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 20.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 21.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

**Art. 22.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 23.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by sole manager or the board of managers which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

**Art. 24.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding Compartment.

**Art. 25.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

The general meeting of shareholders will determine upon recommendation of the sole manager or the board of managers, how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** Without prejudice to the provisions contained in article 12, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the sole manager or the board of managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

**Art. 28.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand four hundred ninety-one (12,491) class A shares with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class B share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class C share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class D share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class E share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class F share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class G share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class H share with a par value of one euro (EUR 1), one (1) class I share with a par value of one euro (EUR 1) and one (1) class J share with a par value of one euro (EUR 1) of the Company have been subscribed by Ares Vuelta Investments LLC, as aforementioned, paid up by a contribution in cash for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period of time:

- Garvan Rory Pieters, born on 29 March 1958 in the Netherlands, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Ares Vuelta Investments LLC, une limited liability company constituée et existante sous les lois de l'État du Delaware, enregistrée par le Secretary of State of Delaware sous le numéro 5563699, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, ici représentée par Stefanie Kreuzer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens

meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement émettre des titres (incluant sans s'y limiter, des billets à ordre, des obligations, des garanties, des certificats (incluant des income participating preferred equity certificates)) de toute nature et en n'importe quelle devise et, dans toute la mesure de ce qui est permis par la Loi sur la Titrisation, octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

La Société ne peut exercer les activités mentionnées ci-dessus si et dans la mesure qu'elles sont compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Vuelta Direct Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-onze (12.491) parts sociales de la Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et une (1) part sociale de la Classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Compartiments

**Art. 12.** Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourra créer, conformément aux dispositions de Loi sur la Titrisation, un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Les biens d'un Compartiment ne peuvent être transférés que conformément aux termes et conditions des titres émis par la Société afin de financer l'acquisition de ces biens.

#### D. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

**Art. 14.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et, en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante. Un gérant ne pourra pas voter à une réunion du conseil de gérance concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil de gérance sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil de gérance et sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou conjointement par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par un Gérant A et un Gérant B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 18.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 20.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 21.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 22.** Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

#### **F. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. L'état financier de la Société est contrôlé par un réviseur d'entreprise agréé nommé par le gérant unique ou le conseil de gérance qui fixera sa rémunération et la durée de son contrat avec la Société.

**Art. 24.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant

du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

**Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés décidera, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, comment le surplus des profits annuels sera distribué. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 21, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

**Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des douze mille quatre cent quatre-vingt-onze (12.491) parts sociales de la Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) action de la Classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), une (1) part sociale de la Classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et une (1) part sociale de la Classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) a été souscrit par Ares Vuelta Investments LLC prénommée, et payé par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 3.000,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. La personne suivante a été nommée comme gérant pour une durée indéterminée:

- Garvan Rory Pieters, né le 29 mars 1958 aux Pays-Bas, résident professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33904. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108042/511.

(140128801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Kansas Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 3.441.982,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.270.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

1.- CapVest Equity Partners II, L.P. having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, here represented by Kejia Guo, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

2.- CapVest Special Partners II, L.P. having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, here represented by Kejia Guo, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

3.- CV Partners Kansas II, L.P. having its registered office at Ogier House, StJulian's Avenue, StPeterPort, GY1 1WA Guernsey, here represented by Kejia Guo, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders (the "Shareholders") of Kansas Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up on February 8, 2013 by the notary Edouard Delosch, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175270, the articles of association of which (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 833, dated 9 April 2013 (the "Company") and have been lastly amended by a notarial deed on 2 December 2013, published in the Memorial number 935, dated 11 April 2014.

The Shareholders, as represented, declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda*

(A) To approve the determination by resolution of the board of managers passed on 10 July 2014 of a Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) of four hundred and three thousand four hundred and eleven (403,411) Class J shares for a Cancellation Value per Share of SEK 808.93.

(B) To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed and based on interim accounts dated 10 July 2014 of the four hundred and three thousand four hundred and eleven (403,411) Shares in the Company with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the "Repurchased Shares") at a

price of eight hundred and eight Swedish krona and ninety three cents (SEK 808.93) per share. Out of the Total Cancellation Value amounting to three hundred and twenty six million three hundred and thirty one thousand three hundred and seventy seven Swedish Krona and two cents (SEK 326,331,377.02), four hundred and three thousand four hundred and eleven Swedish krona (SEK 403,411) represents the total par value of the Repurchased Shares, and in addition three hundred and twenty five million nine hundred and twenty seven thousand nine hundred and sixty six Swedish krona and two cents (SEK 325,927,966.02) constitutes the total partial liquidation bonus.

The price for the repurchase will be payable in cash.

(C) To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of four hundred and three thousand four hundred and eleven Swedish krona (SEK 403,411) to three million four hundred and forty one thousand nine hundred and eighty two Swedish krona (SEK 3,441,982.-) by the cancellation of the Repurchased Shares, and the subsequent repayment to the shareholders.

(D) To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the proposed resolutions.

(E) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The meeting of Shareholders resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on 10 July 2014 of a Total Cancellation Amount (as defined in the Articles of the Company) of four hundred and three thousand four hundred and eleven (403,411) Class J shares for a Cancellation Value per Share of SEK 808.93 is approved.

*Second resolution*

The meeting of Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 10 July 2014 and based on interim accounts dated 2 July 2014 of each of the J Shares in the Company with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the "Repurchased Shares") at a price of eight hundred and eight Swedish krona and ninety three cents (SEK 808.93) per share. Out of the Total Cancellation Value amounting to three hundred and twenty six million three hundred and thirty one thousand three hundred and seventy seven Swedish Krona and two cents (SEK 326,331,377.02), four hundred and three thousand four hundred and eleven Swedish krona (SEK 403,411) represents the total par value of the Repurchased Shares, and in addition three hundred and twenty five million nine hundred and twenty seven thousand nine hundred and sixty six Swedish krona and two cents (SEK 325,927,966.02) constitutes the total partial liquidation bonus. The price for the repurchase will be payable in cash.

*Third resolution*

The meeting of Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of four hundred and three thousand four hundred and eleven Swedish krona (SEK 403,411) to three million four hundred and forty one thousand nine hundred and eighty two Swedish krona (SEK 3,441,982.-) by the cancellation of the Repurchased Shares and repayment to the shareholders pro rata their shareholding.

*Fourth resolution*

The meeting of Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at three million four hundred and forty one thousand nine hundred and eighty two Swedish krona (SEK 3,441,982.-) divided into:

one hundred seven thousand three hundred forty-two (107.342) ordinary shares (the Ordinary Shares),  
 one hundred seven thousand three hundred fifty-two (107.352) class A shares (the Class A Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class B Shares (the Class B Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class C Shares (the Class C Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class D Shares (the Class D Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class E Shares (the Class E Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class F Shares (the Class F Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class G Shares (the Class G Shares),  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class H Shares (the Class H Shares), and  
 four hundred three thousand four hundred eleven (403.411) Class I Shares (the Class I Shares),

(The Class I Shares and collectively with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, and the Class H Shares, being, the Classes of Shares and each a Class of Shares), each share having a nominal value of one Swedish krona (SEK 1) and such rights and obligations as set out in the present Articles.”

The meeting of Shareholders finally resolved to amend article 5.4.2. of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

“The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company (the Board) and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A Shares shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided, however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.”

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix juillet

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

#### ONT COMPARU

1.- CapVest Equity Partners II, L.P. ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, ici représenté par Kejia Guo, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2.- CapVest Special Partners II, L.P. ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, ici représenté par Kejia Guo, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

3.- CV Partners Kansas II, L.P. ayant son siège social à Ogier House, StJulian's Avenue, StPeterPort, GY1 1WA Guernsey, ici représenté par Kejia Guo, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Étant tous les associés de Kansas Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 8 février 2013 par Maître Edouard Delosch, ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175270 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 833, en date du 9 avril 2013 (la "Société"), et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé en date du 2 décembre 2013, et publié au Mémorial numéro 935, en date du 11 avril 2014.

Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

(A) Approuver la détermination par résolution du conseil de gérance passée le 10 juillet 2014 du Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts) de quatre cent trois mille quatre cent onze (403.411) parts de Classe J pour un montant d'annulation de huit cent huit Couronnes Suédoises et quatre-vingt-treize cents (SEK 808,93) par part.

(B) Reconnaître et approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 10 juillet 2014 et basée sur les comptes intérimaires datés du 2 juillet 2014, de chacune des quatre cent trois mille quatre cent onze (403.411) Parts Sociales de Classe J de la Société, d'une valeur nominale de une Couronne Suédoises (SEK 1,-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de huit cent huit Couronnes Suédoises et quatre-vingt-treize cents (SEK 808,93) par part sociale. Du Montant Total d'annulation de trois cent vingt-six millions trois cent trente et un mille trois cent soixante-dix-sept Couronnes Suédoises et deux cents (SEK 326.331.377,02), quatre cent trois mille quatre cent onze Couronnes Suédoises (SEK 403.411) constitue la valeur nominale totale des parts sociales rachetées, et trois cent vingt-cinq millions neuf cent vingt-sept mille neuf cent soixante-six Couronnes Suédoises et deux cents-Couronnes

Suédoises (SEK 325.927.966,02) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle. Le prix du rachat sera payable en espèces.

(C) Réaliser la réduction conséquente du capital social de la Société pour un montant de quatre cent trois mille quatre cent onze Couronnes Suédoises (SEK 403.411) à trois millions quatre cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux Couronnes Suédoises (SEK 3.441.982,-) par l'annulation des parts sociales rachetées et le remboursement lié aux associés.

(D) Modifier les Statuts afin de refléter les résolutions proposées.

(E) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée des Associés a décidé d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée le 10 juillet 2014 du Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts) de quatre cent trois mille quatre cent onze (403.411) parts de Classe J pour un montant d'annulation de huit cent huit Couronnes Suédoises et quatre-vingt-treize cents (SEK 808,93) par part.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des Associés a décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 10 juillet 2014 et basée sur les comptes intermédiaires datés du 2 juillet 2014, de chacune des quatre cent trois mille quatre cent onze (403.411) parts de Classe J de la Société, d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de huit cent huit Couronnes Suédoises et quatre-vingt-treize cents (SEK 808,93) par part sociale. Du Montant Total d'annulation de trois cent vingt-six millions trois cent trente et un mille trois cent soixante-dix-sept Couronnes Suédoises et deux cents (SEK 326.331.377,02), quatre cent trois mille quatre cent onze Couronnes Suédoises (SEK 403.411) constitue la valeur nominale totale des parts sociales rachetées, et trois cent vingt-cinq millions neuf cent vingt-sept mille neuf cent soixante-six Couronnes Suédoises et deux cents Couronnes Suédoises (SEK 325.927.966,02) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle.

Le prix du rachat sera payable en espèces.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trois mille quatre cent onze Couronnes Suédoises (SEK 403.411) à trois millions quatre cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux Couronnes Suédoises (SEK 3.441.982,-) par l'annulation des Parts Sociales J Rachetées et par le remboursement aux associés au pro rata de leur détention.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des Associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions quatre cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux Couronnes Suédoises (SEK 3.441.982,-) divisé en

cent sept mille trois cent quarante-deux (107,342) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires)

cent sept mille trois cent cinquante-deux (107,352) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G),

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), et

quatre cent trois mille quatre cent onze (403,411) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I),

(les Parts Sociales de Classe I et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, et les Parts Sociales de Classe H, étant les Classes de Parts Sociales et chacune, une Classe de Parts Sociales), chacune d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) et dont les droits et les obligations sont détaillés dans les présents statuts.»

L'assemblée des Associés a décidé de modifier l'article 5.4.2. des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

«Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour

chacune des Classes de Parts Sociales I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés prise dans les conditions de la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GUO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32813. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014106802/224.

(140127835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of July,

Before us Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 Route d'Arlon, L- 8010, Strassen, Grand- Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81541. The Company has been incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on March 22, 2001, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated November 7, 2001, under number 974. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on June 19, 2012, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 31, 2012, under number 1895.

THERE APPEARED:

Isle HoldCo No.1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188362 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Claudia Rouckert, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be files with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Amendment of article 2.1 of the Articles;
3. Amendment of article 8 of the Articles;
4. Amendment of article 8.1 (v) of the Articles;

5. Amendment of article 8.3 (i) of the Articles;

6. Requalification of the existing managers of the Company as class A managers of the Company, and appointment of two new managers of the Company as class B managers of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 270 Route d'Arlon, L- 8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date hereof.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend accordingly article 2.1 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.1 (v) of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

“(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.3 (i) of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

**“ 8.3. Representation.**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any of any class A manager and any class B manager.”

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to requalify the existing managers of the Company as class A managers of the Company, and to further appoint two new managers of the Company as class B managers of the Company, with effect as from the date hereof, as follows:

- Hugo Froment, manager, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing professionally at 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Davy Toussaint, manager, born on October 28, 1986, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence, the board of managers of the Company is composed, with effect as from the date hereof, as follows:

- Douglas Marshall Haines, as class A manager; and
- Stephen Henkenmeier, as class A manager; and
- Hugo Froment, as class B manager; and
- Davy Toussaint, as class B manager.

### Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to proceed with the registration the new registered address in the register of shareholders and other books of the Company and to execute, deliver and perform under any document (including any notice) necessary or useful for such purpose and the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270 Route d'Arlon, L- 8010, Strassen, Grand- Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 25,000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81541. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 7 novembre 2001 sous le numéro 974. les statuts de la Société (les Statuts), ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg, le 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 juillet 2012 sous le numéro 1895.

#### A COMPARU:

Isle HoldCo No.1, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 15,000.- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188362 (l'Associé Unique),

représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci- dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
  1. Transfert du siège social de la Société;
  2. Modification de l'article 2.1 des Statuts;
  3. Modification de l'article 8 des Statuts;
  4. Modification de l'article 8.1 (v) des Statuts;
  5. Modification de l'article 8.3 (i) des Statuts;
  6. Requalification des gérants actuels de la Société en tant que gérants de classe A de la Société, et nomination de deux nouveaux gérants de la Société en tant que gérants de classe B de la Société; et
  7. Divers.
- III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 270 Route d'Arlon, L- 8010 Strassen, Grand- Duché de Luxembourg, au 6, Rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- Ville, Grand- duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand- duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 (v) des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès- verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 (i) des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### « **8.3. Représentation.**

(i) La Société est engagée vis- à- vis des tiers en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de requalifier les gérants actuels de la Société en tant que gérants de classe A de la Société, et de nommer par la suite deux nouveaux gérants de la Société en tant que gérants de classe B de la Société, avec effet à la date des présentes, comme suit:

- Hugo Froment, gérant, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant son adresse professionnelle au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Davy Toussaint, gérant, né le 28 octobre 1986 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société est composé, avec effet à la date des présentes, comme suit:

- Douglas Marshall Haines, en tant que gérant de classe A;
- Stephen Henkenmeier, en tant que gérant de classe A;
- Hugo Froment, en tant que gérant de classe B;
- Davy Toussaint, en tant que gérant de classe B;

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique autorise et donne pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour procéder à l'inscription du nouveau siège social dans le registre des associés et autres livres de la Société et d'accomplir, délivrer et exécuter tout document (y compris tout avis) nécessaire ou utile à ces fins et aux résolutions précédentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui- ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9836. Reçu soixante- quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014105149/191.

(140125477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 63.473.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.444 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Andre Jean Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1820, dated 28 September 2006 and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 28 February 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1306, dated 21 May 2014.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 17 June 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 624,737 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven) shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*"Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,700 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand seven hundred Euro) to an amount of EUR 62,473,800 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand eight hundred Euro) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 7,387,860 (seven million three hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty Euro), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euros) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,700 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand seven hundred Euros) to an amount of EUR 62,473,800 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand eight hundred

Euros) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 7,387,860 (seven million three hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty Euro) (the “Share Premium”) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 10 (ten Euros) shall be allocated to the legal reserve, and the contribution having a total aggregate amount of EUR 7,387,960 (seven million three hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty Euro), being the EUR equivalent of USD 10,009,138.58 (ten million nine thousand one hundred thirty-eight United States Dollars fifty-eight cents) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website on 17 June 2014, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim by the Sole Shareholder.

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in kind of a global amount of EUR 7,387,960 (seven million three hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty Euro), being the EUR equivalent of USD 10,009,138.58 (ten million nine thousand one hundred thirty-eight United States Dollars fifty-eight cents) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website as at 17 June 2014 (the “Contribution”).

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

#### *Description of the Contribution*

The Contribution made by the Sole Shareholder, the pre-named company, consists of a claim of a total amount of EUR 7,387,960 (seven million three hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty Euro), with the Contribution being in the global amount of EUR 7,387,960 (seven million three hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty Euro), being the EUR equivalent of USD 10,009,138.58 (ten million nine thousand one hundred thirty-eight United States Dollars fifty-eight cents) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website as at 17 June 2014, in exchange for the issuance of the New Share.

The total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts globally to EUR 7,387,960 (seven million three hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty Euro) and is allocated as follows:

- EUR 100 (one hundred Euros) to the share capital; and
- EUR 7,387,860 (seven million three hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty Euro) to the share premium, out of which EUR 10 (ten Euros) shall be allocated to the legal reserve.

#### *Evidence of the Contribution's Existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Valuation*

The net value of the Contribution of the claim above is evaluated as amounting to a global total of at least EUR 7,387,960 (seven million three hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty Euro).

Such valuation has been approved by all the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 June 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 624,738 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-eight) shares

The notary acts that the 624,738 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-eight) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The corporate capital is set at EUR 62,473,800 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand eight hundred Euros) represented by 624,738 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-eight) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand Euros (EUR 4,000.-).

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1820 en date du 28 septembre 2006, dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire instrumentaire le 28 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 en date du 21 mai 2014.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Que les 624.737 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
  2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 62.473.700 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille sept cent Euros) à 62.473.800 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille huit cent Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 7.387.860 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature;
  3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire et en nature;
  4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
  5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et
  6. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère

avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 62.473.700 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Euros) à 62.473.800 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille huit cents Euros) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 7.387.860 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante Euros) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant 10 EUR (dix Euros) devra être alloué à la réserve légale, et l'apport ayant une valeur globale s'élevant à 7.387.960 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante Euros), équivalant à 10.009.138,58 USD (dix millions neuf mille cent trente-huit Dollars américains et cinquante-huit centimes), conformément au taux de change EUR/USD disponible sur le site internet Oanda le 17 juin 2014, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature d'une créance par l'Associé Unique.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en nature d'un montant de 7.387.960 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante Euros), soit l'équivalent en EUR de 10.009.138,58 USD (dix millions neuf mille cent trente-huit Dollars américains et cinquante-huit centimes), conformément au taux de change EUR/USD disponible sur le site internet Oanda le 17 juin 2014 (l'«Apport»).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia Uhl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la paie entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission par l'Apport.

#### *Description de l'apport*

L'Apport réalisé par l'Apporteur, la société prénommée, consiste en une créance d'un montant total de 7.387.960 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante Euros), et ayant une valeur globale s'élevant à 7.387.960 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante Euros), équivalant à 10.009.138,58 USD (dix millions neuf mille cent trente-huit Dollars américains et cinquante-huit centimes), conformément au taux de change EUR/USD disponible sur le site internet Oanda le 17 juin 2014, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Apporteur dans la Société s'élève à un total de 7.387.960 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante Euros), et est réparti comme suit:

- 100 EUR (cent Euros) sont alloués au capital social; et
- 7.387.860 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante Euros), sont alloués à la prime d'émission, dont 10 EUR (dix Euros) seront alloués à la réserve légale.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Evaluation*

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 7.387.960 EUR (sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante Euros).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 17 juin 2014, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 624.738 (six cent vingt-quatre mille sept cent trentehuit) parts sociales.

Le notaire établit que les 624.738 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-huit) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 62.473.800 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille huit cents Euros), représenté par 624.738 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108053/235.

(140128331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Jaipur Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.082.

Ce document rectifie celui annexé au dépôt L140121523 fait le 15 juillet 2014.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of July,

Before Maître Marc Loesch notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Travis Investment S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 152.281 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Elisa Faraldo, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on July 7, 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Jaipur Financial Markets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed dated 9 April 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1568 of 18 June 2014, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 186.082 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles ") have not been amended since.

The Sole Shareholder represented as above stated, hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value

of one euro cent (EUR 0,01) each, and having the rights set out in the Company's amended and restated articles of association.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to fully amend and restate the Articles, including the corporate object, which shall now read as follows:

### **Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company exists under the name "Jaipur Financial Markets S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

### **Part II. Share capital and shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01,-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The price to be paid for each redeemable share shall not be lower than the nominal value of such redeemable shares.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### Part III. Management, The board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting, provided that this majority vote includes the affirmative consent of one Class A Manager and one Class B Manager present or represented. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution. The distribution of the interim dividends shall be subject to the prior approval of the shareholders.

#### **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### **Part VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

##### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the resignation of Travis Management S.A., the current sole manager of the Company, with effect as of 9 July 2014.

##### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved grant full discharge to Travis Management S.A. in respect of the performance of its duties as sole manager of the Company.

##### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint the following persons as managers of the Company, with effect as of 9 July 2014 and for an unlimited time period, in replacement of the current manager of the Company:

- Mr Wim José A. Rits, born on 14 June 1970 in Merksem, a citizen of Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, as Class B Manager;
- Mr Erik-Johan Schoop, born on 7 June 1970 in Amsterdam, a citizen of the Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class B Manager;
- Mr Auriema Vela Othon, born on 20 October 1982 in São Paulo, a citizen of Brazil, with professional address at Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, 3142, in the City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, as Class A Manager;
- Mr Pascal Pierre Marie Rivet, born on 5 May 1960 in Montauban, a citizen of France with professional address at 1, Esplanade de France, BP 306, 42008 SAINT-ETIENNE Cedex 2, as Class A Manager.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.00).

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux-mille quatorze, le sept juillet,

par devant Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Travis Investment S. à r.l., a une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281 ("Associé Unique"),

représentée par Maître Elisa Faraldo, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera jointe au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il détient actuellement la totalité des parts sociales de Jaipur Financial Markets S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à un acte notarié en date du 9 avril 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1568 du 18 juin 2014, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.082 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, avec une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les droits prévus dans les Statuts de la Société, tels que modifiés et mis à jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et d'effectuer une refonte complète des Statuts, incluant l'objet social, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination "Jaipur Financial Markets S.à r.l.".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, dans la mesure et selon les modalités prévues par la loi, racheter ses propres parts sociales, à condition d'avoir des réserves distribuables suffisantes pour ce faire ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix à payer pour chaque action rachetable par la Société ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telles actions.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, pour autant qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B soient présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, pour autant que le vote majoritaire comprenne le vote positif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société

est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution. La distribution des dividendes intérimaires sera soumise à l'approbation préalable des associés.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de prendre connaissance et d'approuver la démission de Travis Management S.A., le gérant unique actuel de la Société, avec effet au 9 juillet 2014.

124846

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de donner décharge à Travis Management S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant unique de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, avec effet au 9 juillet 2014 et pour une durée illimitée, en remplacement du gérant actuel de la Société:

Monsieur Wim José A. Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, citoyen belge, ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Erik-Johan Schoop, né le 7 juin 1970 à Amsterdam, citoyen des Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Auriema Vela Othon, né le 20 octobre 1982 à São Paulo, citoyen brésilien, ayant son adresse professionnelle à Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, 3142, dans la Ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brazil, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Pascal Pierre Marie Rivet, né le 5 mai 1960 à Montauban, citoyen français, ayant son adresse professionnelle à 1, Esplanade de France, BP 306, 42008 SAINT-ETIENNE Cedex 2, en tant que Gérant de Catégorie A.

*Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo-Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2014. REM/2014/1493. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106790/611.

(140127259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Ideal Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 144.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106751/9.

(140127332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Kiez Immo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18/07/2014.

Référence de publication: 2014105048/10.

(140125579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Solar Screen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.538.

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) AlcoDev S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg est B 165.195,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Kontich (Belgique) le 1<sup>er</sup> juillet 2014;

2) Monsieur Walter THIBAUT, une personne physique, demeurant au 1, Rue Cunégonde, L-8221 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg) le 2 juillet 2014; et

3) Monsieur Steven THIBAUT, une personne physique demeurant au 98, Route d'Arlon, 8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) le 2 juillet 2014.

Lesquelles procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant en tant qu'actionnaires de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Ils sont les seuls actionnaires (les «Actionnaires») de la société SOLAR SCREEN HOLDING S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, constituée en date du 27 juin 2014, suivant acte du notaire instrumentaire, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est en cours, et dont l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est également en cours (ci-après la «Société»).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 3.250.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 3.281.000) par la création et l'émission de soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-six (73.386) actions ordinaires de Classe A et trente et un mille quatre cent cinquante-deux (31.452) actions ordinaires de Classe B, sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions»).

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionné ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») pour lui donner uniquement la teneur suivante:

« 5. Le capital social souscrit est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 3.281.000), représenté par cent cinq mille huit cent trente-huit (105.838) actions sans valeur nominale divisées en deux classes: soixante-quatorze mille quatre-vingt-six (74.086) actions ordinaires de Classe A (les «Actions Classe A») et les détenteurs des Actions Classe A étant appelés les «Actionnaires A»), et trente et un mille sept cent cinquante-deux (31.752) actions ordinaires de Classe B (les «Actions Classe B») et les détenteurs des Actions Classe B étant appelés les «Actionnaires B»). Chaque action étant entièrement libérée.».

4. Divers.

Les parties comparantes, représentées telles que décrites ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 3.250.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 3.281.000) par la création et l'émission de cent quatre mille huit cent trente-huit (104.838) actions nouvelles sans valeur nominale divisées en deux classes: soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-six (73.386) actions ordinaires de Classe A (les «Actions Classe A») et les détenteurs des Actions Classe A étant appelés les «Actionnaires A»), et trente et un mille quatre cent cinquante-deux (31.452) actions ordinaires de Classe B (les «Actions Classe B») et les détenteurs des Actions Classe B étant appelés les «Actionnaires B») (les «Nouvelles Actions»), et de libérer intégralement les Nouvelles Actions.

124848

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires de la Société, tels que décrits ci-dessus, décident de souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Actions de la manière décrite ci-dessous.

*Souscription - Paiement*

Les Actionnaires actuels prénommés, décident de souscrire les cent quatre mille huit cent trente-huit (104.838) actions nouvelles sans valeur nominale divisées en deux classes: soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-six (73.386) actions ordinaires de Classe A (les «Actions Classe A» et les détenteurs des Actions Classe A étant appelés les «Actionnaires A»), et trente et un mille quatre cent cinquante-deux (31.452) actions ordinaires de Classe B (les «Actions Classe B» et les détenteurs des Actions Classe B étant appelés les «Actionnaires B») (les «Nouvelles Actions»),

au prorata de leur participation actuelle, le Conseil d'Administration avisant équitablement en cas de rompu.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais seulement la teneur suivante:

« **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 3.281.000), représenté par cent cinq mille huit cent trente-huit (105.838) actions sans valeur nominale divisées en deux classes: soixante-quatorze mille quatre-vingt-six (74.086) actions ordinaires de Classe A (les «Actions Classe A» et les détenteurs des Actions Classe A les «Actionnaires A»), et trente et un mille sept cent cinquante-deux (31.752) actions ordinaires de Classe B (les «Actions Classe B» et les détenteurs des Actions Classe B les «Actionnaires B»). Chaque action étant entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants représentés tels que décrits ci-dessus, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2014. LAC/2014/32629. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104483/88.

(140124774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Jenner Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.175.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 12 juin 2014*

1. Monsieur Neil MORISSETTI, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1958 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à Hawkers Farm, Hawkers Lane, Stour Provost, Dorset SP8 5LZ (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2014.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de M. Enrique RUIZ, Mme Valérie PECHON et Mme Karine ANSMANT, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Jenner Renewables S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105836/18.

(140126910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.